

COMMUNE de LE PIZOU

Le Pizou, le 11 juin 2019

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le mercredi 26 juin 2019 à 18 h 15 à la mairie.
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

I – Délibérations

- DM n° 4 – Exercice 2019 : Subvention Association Team Pizou Sport
- DM n° 5 – Exercice 2019
- Délibérations diverses

II – Questions diverses

- Projet délibération détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Achat terrains Madame VALAIZE Maryse « Le Bourgeix »
- SMD3 : Apport volontaire : Carte des lieux d'implantation des 4 conteneurs
- Abattage de 2 arbres dont 1 dangereux sur la Place
- Compte-rendu Communauté de Communes Isle Double Landais
- Projet d'abattage d'animaux à la ferme
- Mutation et branchement internet du 19 juin 2019
- PLUi : Points sur les travaux
- CIAS : Budget et indemnités de déplacements
- Travaux de fin de mandat : Extension école primaire (CCIDL), Aménagements de Bourg (CCIDL), Effacement réseaux et nouvel éclairage « Rue du Stade » (Commune), Couverture partielle terrains de pétanque (Commune), MAM (Commune)
- Questions diverses

Le Maire,

Lionel VERGNAUD

CONSEIL MUNICIPAL du PIZOU**Réunion du 26 juin 2019 à 18 H 15****Convocation du 11 juin 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de LE PIZOU s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. VERGNAUD Lionel, Maire.

Etaient présents : M. VERGNAUD, Maire ; Mme TALIANO, M. GÉRARD, Mme MAZIÈRE, Mme CELLERIER, M. CHATRIX, Mme POUPARD, Mme CANELLAS BLACK.

Absents excusés (avec ou sans pouvoir) : M. DEJEAN (pouvoir à Mme MAZIÈRE), M. ROUX (pouvoir à Mme CELLERIER), Mme REBIÈRE (pouvoir à Mme POUPARD).

Absente : Mme FORT, M. DUHAU, M. PHILOPHE.

Madame MAZIÈRE est nommée secrétaire de séance.



Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS**1) VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 4 – EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de verser la subvention à l'Association Team Pizou Sport à LE PIZOU :

| OBJET DES DEPENSES | Diminution sur crédits déjà alloués | | Augmentation des crédits | |
|------------------------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|---------------|
| | Article | Somme | Article | Somme |
| Dépenses imprévues | 022 | 300,00 | | |
| Subvention de fonctionnement | | | 6574 | 300,00 |
| TOTAL | | 300,00 | | 300,00 |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

2) VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 5 – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de couverture d'une partie des terrains de pétanque.

L'estimation prévisionnelle des travaux par l'ATD (Agence Technique Départementale) s'élève à 147 000 E HT, le coût de la maîtrise d'œuvre de 17 160 € HT et la publicité et l'appel d'offres à 500 € HT ; soit un total de 164 660 € HT.

Le Conseil Municipal adopte ce projet, décide d'inscrire au budget cette dépense d'investissement et sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental pour les Contrats de Territoires 2016-2020.

Les travaux seront financés comme suit :

| | |
|--|-------------|
| ✚ Contrats de Territoire – Conseil Départemental | 41 165,00 € |
| ✚ DETR 25 % | 36 750,00 € |
| ✚ Emprunt : | 56 745,00 € |
| ✚ Autofinancement | 30 000,00 € |

Vote pour à l'unanimité.

3) VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 6 – EXERCICE 2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de payer le solde des honoraires de Madame BOURDON, Architecte :

| OBJET DES DEPENSES | Diminution sur crédits déjà alloués | | Augmentation des crédits | |
|--------------------|-------------------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| | Article | Somme | Article | Somme |
| Dépenses imprévues | 020 | 33,64 | | |
| Constructions | | | 2313/260 | 11,28 |
| Constructions | | | 2313 | 22,36 |
| TOTAL | | 33,64 | | 33,64 |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

4) AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE LE PIZOU –VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LE PIZOU À LA CCIDL DANS LE CADRE DE SA COMPÉTENCE VOIRIE

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2019 la réalisation du projet d'aménagement du bourg de le Pizou pour un montant global estimatif de 205 000€ HT.

Ainsi, la commune de le Pizou est sollicitée pour le versement d'un fonds de concours calculé à hauteur de 25% du reste à financer après déduction des subventions éventuelles.

En l'espèce, une subvention du CD24 est mobilisée à hauteur de 51 250€.

Le fonds de concours est donc estimé à 38 438€.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes incluant la commune de le Pizou comme l'une de ses communes membres,

Vu le coût estimatif des travaux prévus pour divers travaux d'aménagement du centre-bourg,

Vu le projet de convention pour l'attribution d'un fonds de concours à la communauté de communes Isle Double Landais dans le cadre de sa compétence voirie pour ce projet,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé, soit dans le cas présent 25% de la dépense, n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement suivant,

| | | |
|--|---|-------------|
| Aménagement du centre-bourg de le Pizou | Fonds de concours sollicité auprès de la commune de le Pizou (25% de la dépense restante) | 38 438€ |
| | Part communautaire..... | 115 312€ |
| | TOTAL | 153 750€ HT |

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'actualisation du fonds de concours demandé à la commune de le Pizou à hauteur de 38 438€,
- autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution correspondante ainsi que tout acte s'y référant.

5) ACHAT TERRAINS À MADAME VALAIZE Maryse

Monsieur le Maire propose l'achat de terrains cadastrés ZD n° 123 (contenance 280 m²) ; ZD n° 124 (contenance 260 m²) ; ZD n° 125 (contenance 220 m²) ; ZD n° 126 (contenance 22 m²) ; ZD n° 127 (contenance 10 m²) ; ZD n° 128 (contenance 610 m²) ; ZD n° 134 (contenance 397 m²) ; ZD n° 135 (contenance 100 m²) et ZD n° 266 (contenance 3 475 m²) ; soit une contenance totale de 5 374 m² situés « Le Bourgeix » appartenant à Madame VALAIZE Maryse au prix de 18 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire concernant ce dossier et la commune prendra à sa charge les frais (acte notarié, géomètre).

QUESTIONS DIVERSES

Document d'urbanisme

Le SCoT arrive dans la phase finale, le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) devrait être arrêté en septembre.

La Région a adopté le SRADDET qui confirme qu'il faudra réduire de 50 % les surfaces constructibles. Le PLUi devra tenir compte de ces différents documents qui s'imposent à nous.

Boulodrome

Pour la couverture de cet équipement, nous avons obtenu deux subventions.

Pour l'État : de la DETR d'un montant de 36 750 € sur 147 000 € de dépenses HT,

Pour le Département : 41 165 € sur 164 660 € HT.

Nous avons demandé deux subventions supplémentaires, à la Région, 40 000 € sur 164 660 € HT et à l'Europe (Projet LEADER), 36 000 € pour 195 000 € HT.

Une réflexion est en cours pour une couverture en photovoltaïque.

Centre de Loisirs Moulin Neuf

Il doit ouvrir début des vacances, il pourra accueillir les enfants de la commune. On est en attente du mobilier.

Communauté de Communes Isle Double Landais (CCIDL)

Le projet de la piscine couverte a finalement été voté lors du dernier conseil communautaire. Les oppositions sont issues de deux analyses opposées, certains trouvent que cela coûtera trop cher en investissement et en fonctionnement.

D'autres voudraient un équipement plus ambitieux ce qui, forcément, coûterait plus cher.

Jeunesse (CCIDL)



Le centre de loisirs de Moulin Neuf a été fréquenté à 66 % l'an passé et celui de Montpon à 93 %.

Il y a plus d'enfants qui les fréquentent mais pour des séjours plus courts.

Le coût de ce service n'y est probablement pas pour rien. Il est rappelé que les parents assument environ 1/3 du coût réel, les 2/3 restants étant pris en charge par la CAF et la CCIDL.

Espace Jeunes

Douze places seront offertes aux adolescents. Encadrés par des animateurs, ils définiront et mènent des projets.

Crèche

Pour la première fois, il y a deux places vacantes et pas de liste d'attente.

Association de la Double

Des projets ont vu le jour autour de l'élevage (construction de bâtiments pour les bergers sans terres, pour le tri et la tonte des moutons), (projet d'abattage à la ferme : ovins, caprins, bovins), (le projet de Land'Art doit être réétudié car très onéreux).

Extension école élémentaire : CCIDL

Ces travaux ne commenceraient qu'aux vacances de toussaint pour se terminer aux vacances de février 2020.

Projet d'achat d'un girobroyeur

Certains chemins trop étroits ne permettent pas le passage du tracteur équipé de l'épaveuse.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de l'achat d'un girobroyeur.

Ordures ménagères

Des conteneurs devraient être installés à la place du pin parasol, sur le parking de la Mairie, qui devrait être abattu. Cet arbre tant à pencher de plus en plus et en déformant la chaussée l'a rend dangereuse pour les deux roues. Pour à l'unanimité.

Internet

Depuis le 18 juin 2019, l'armoire, à côté du cimetière, est fibrée. Seul ORANGE et FREE sont installés. Nos concitoyens doivent se renseigner auprès de leur opérateur pour savoir s'ils sont éligibles.

CIAS

Le budget primitif a été voté et le principe d'indemnités de déplacements plus intéressant a été adopté.

Projet de MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

La Communauté de Communes Isle Double Landais a voté une délibération affirmant que ce projet a un intérêt pour le territoire ce qui permet de gagner 10 points dans la grille d'évaluation de l'Europe pour l'obtenir la subvention.

Éclairage public

Rue du Stade, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques puis la pose de candélabres neufs devraient débuter fin juillet pour se terminer début octobre.

Fermeture des trésoreries

Une réunion a eu lieu à la Préfecture pour nous présenter le projet de réorganisation des Centres de Finances Publiques. La perception de Montpon devrait être fermée.

Le Conseil Municipal souligne l'intérêt porté à cette administration par ses conseils et le suivi des opérations budgétaires.

Le Conseil Municipal se prononce contre ce projet de réorganisation, à l'unanimité.

Gestion des eaux pluviales

Nous avons reçu un agent de l'ATD de la Dordogne (Agence Technique Départementale) pour réfléchir à la gestion des eaux pluviales.

Nous sommes en attente de ses conclusions.

| Numéro d'ordre des délibérations | Intitulés |
|----------------------------------|--|
| 1 | Virements de crédits – Décision modificative n° 4 – Exercice 2019 |
| 2 | Virements de crédits – Décision modificative n° 5 – Exercice 2019 |
| 3 | Virements de crédits – Décision modificative n° 6 – Exercice 2019 |
| 4 | Aménagement du centre-bourg de Le Pizou – versement d'un fonds de concours par la commune de Le Pizou à la CCIDL dans le cadre de sa compétence voirie |
| 5 | Achat terrains à Madame VALAIZE Maryse |

Liste des membres présents

| Nom et prénom | Signature |
|----------------------|-----------|
| VERGNAUD Lionel | |
| TALIANO Jacqueline | |
| GÉRARD Bernard | |
| MAZIÈRE France | |
| CELLERIER Claudette | |
| CHATRIX Robert | |
| POUPARD Catherine | |
| CANELLAS-BLACK Aline | |
| CAFFIN Franck | |